

La France continue d'expulser des exilés vers le Soudan

29 avril 2019

La France continue d'expulser des Soudanais vers Khartoum. [Selon le Collectif d'aide aux migrants de Ouistreham \(Camo\)](#), Amjad, un jeune homme de 19 ans originaire du Darfour, avait été interpellé le 20 mars dernier, à la suite d'un contrôle des gendarmes. Le préfet a signifié à l'exilé une obligation de quitter le territoire français (OQTF) avant de l'enfermer au centre de rétention administrative (CRA) de Oissel (Seine-Maritime). L'expulsion était prévue jeudi 25 avril, mais Amjad a refusé de quitter le CRA, comme c'est son droit pour le premier vol, mais il ne pourra pas le faire une seconde fois. Les associatifs s'indignent de son arrestation, alors que le migrant visé n'aurait commis aucun délit pour la justifier.

Mais, à Ouistreham, les forces de l'ordre n'ont plus besoin de se justifier. Depuis l'adoption d'un arrêté ministériel du 28 décembre 2018, les contrôles arbitraires ont été autorisés dans un rayon de 5 kilomètres autour des ports de onze villes côtières. Les gendarmes peuvent demander les papiers de n'importe qui, n'importe quand, sans l'autorisation préalable habituelle du parquet.

Pendant son enfermement au CRA de Oissel, Amjad avait déposé une demande d'asile. Devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), le jeune homme a déclaré avoir été arrêté, torturé et avoir fait l'objet de menaces au Soudan. L'institution chargée de l'application de la convention de Genève a refusé sa demande de protection, faute de preuves suffisantes. Accompagné juridiquement par la Cimade, le débouté du droit d'asile a formulé un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Cependant, depuis l'adoption de la loi asile et immigration en 2018, les recours suspensifs sont plus facilement révocables et ne protègent plus d'une expulsion, selon la Cimade.

Selon un recensement des collectifs parisiens et calaisiens, La Chapelle debout et la Cabane juridique, plus d'une vingtaine de Soudanais seraient exposés à une expulsion imminente. Si le régime du dictateur Omar el-Béchar a vacillé, la situation au Soudan ne permet pas de garantir la sécurité des rapatriés de force.

- **Source :** *Politis*

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/La-France-continue-d-expulser-des-exiles-vers-le-Soudan>